L'ORIENTATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL ET EN CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS POUR LES ÉLÈVES DE 3ÈME SEGPA

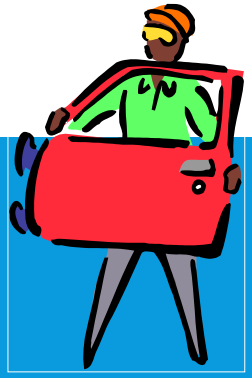

SCHEMA-TYPE

Vie Active

Poursuite d'Etudes

Obtention du CAP/CAPA
Ce diplôme atteste que l'on est capable d'exercer un métier précis.
Il permet d'entrer dans la Vie Active comme ouvrier ou employé.

2ème année de CAP + Examen

1ère année de CAP

Lycée Professionnel

CFA + Entreprise

Certificat de Formation Générale (CFG)
et/ou DNB Série Professionnelle

Collège : 3ème SEGPA

PRINCIPE DE L'ORIENTATION

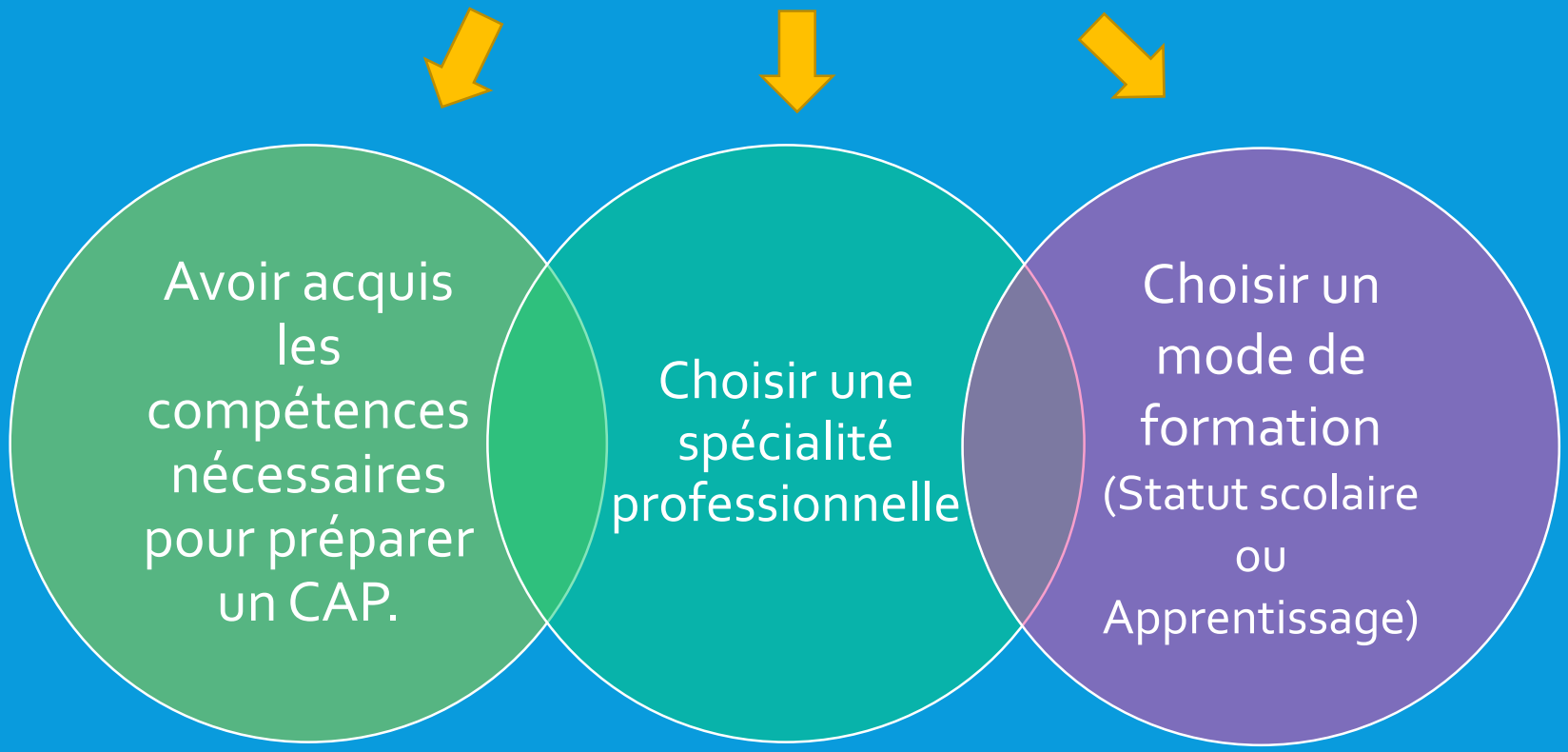

S'ORIENTER, C'EST DONC CHOISIR UN MODE D'ACCÈS À UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RECONNUE

Agriculteur, boucher, boulanger, caissier, carreleur, carrossier, charcutier, charpentier, chocolatier, couvreur, cuisinier, électricien, garagiste, jardinier, maçon, magasinier, mécanicien, menuisier, pâtissier, peintre, plaquiste, plâtrier, plombier, poissonnier, vendeur… ***sont des métiers accessibles avec un CAP.***

LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Les élèves de 3ème SEGPA quand ils quittent le collège ont la possibilité d'aller préparer un CAP dans un lycée professionnel.

L'admission se fait sur barème. Les élèves sont classés, puis affectés en fonctions des places disponibles.

La formation en lycée est axée sur les enseignements technologiques et professionnels de la spécialité choisie (60% de l'emploi du temps hebdomadaire).

Elle est complétée par des périodes de stages en entreprises (8 à 16 semaines, soit 2 à 4 mois).

Le reste du temps est consacré aux enseignements généraux (Français, Mathématiques, PSE, Anglais, Histoire et Géographie…)

LES LYCÉES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

- Le lycée professionnel Philippe Cousteau à SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Le lycée professionnel de l ’Estuaire à BLAYE

- Ces deux établissements de formations professionnelles proposent des CAP accessibles aux élèves des enseignements adaptés. Pour le détail de ces formations, aller directement sur les sites correspondants :
- http://webetab.ac-bordeaux.fr/lycee-philippe-cousteau/
- http://www.lpestuaire.fr/

LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

Un jeune admis dans un CFA a signé un contrat de travail avec un patron. Il devient un salarié de l'entreprise, avec un contrat de travail spécifique (durée : 2 ans). Il travaille 35 heures par semaine. Son maître d'apprentissage lui transmet ses savoir-faire professionnels ; au CFA, il suit des cours en enseignements général et technologique (Mathématiques, Français, Anglais, EPS…).

L'inscription en CFA se fait obligatoirement **après** la signature du contrat d'apprentissage, entre le mois de juillet et le mois d'octobre.

L'apprenti apprend un métier en alternant les périodes de formation en entreprise et les périodes de formation au CFA (le plus souvent : 3 semaines en entreprise, 1 semaine en cours au CFA).

L'APPRENTISSAGE : RENCONTRER UN FUTUR EMPLOYEUR

- Se préparer à répondre à quelques questions sur sa scolarité, ses loisirs…
- Rassembler des documents : CV, diplômes (CFG, DNB Pro), rapports de stages, permis (AM…), ASSR1 et 2,
- Soigner sa tenue.
- Repérer le trajet auparavant.
- Pendant l'entretien, essayer de se mettre en valeur : expliquer ce qui motive et intéresse, être positif et curieux, faire part de son expérience passée en milieu professionnel (rapport de stages, fiches évaluation des stages de 4ème et de 3ème).

L'APPRENTI

- C'est un salarié avec une rémunération, une couverture sociale, cinq semaines de congés payés, le maintien des allocations familiales pour les parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti (s'il ne touche pas plus de 55% du SMIC), 5 jours de congés payés pour préparer l'examen prévu dans le contrat.

- Des prestations sociales supplémentaires : l'allocation logement (sous certaines conditions), une aide aux transport par le Conseil régional, l'allocation chômage (sauf en cas de démission).

- C'est un salarié de l'entreprise : il travaille pour un employeur ; mais il doit être présent au CFA pour y suivre sa formation, qui est OBLIGATOIRE, comme est obligatoire le passage de l'examen final.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Il donne à des jeunes de 16 à 25 ans une formation en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de niveau V, le CAP.
- Le contrat dure 24 mois.
- La formation se fait par alternance : 25% au CFA et 75 % dans l'entreprise.
- Le contrat est établi par la chambre des métiers à la demande de l'employeur. Il est renouvelable.
- Le CFA donne une formation générale, associée à une formation technique et pratique.
- Le patron transmet son savoir-faire et son expérience à l'apprenti.
- Il a inscrit son apprenti au CFA correspondant au métier préparé.
- Il s'assure qu'il suit régulièrement ses cours.
- Il respecte la législation du Travail.
- Il assure la protection physique et morale du jeune.
- Il le confie à un tuteur.

… SUITE

Il existe d'autres lieux de préparation du CAP :

- Les MFR (Maisons Familiales Rurales),
- Les Lycées Professionnels privés.

Ce sont des établissements à scolarité payante.

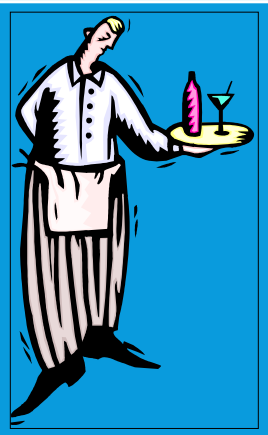

COMMENT FAIRE SON CHOIX ?

- Réfléchir : *qu'est-ce que j'ai envie de faire ?*

- Rechercher des informations précises : *sur les métiers, la formation, auprès de professionnels, du Conseiller d'Orientation Psychologue du collège… Aller aux Portes ouvertes des établissements… Consulter de la documentation (ONISEP), aller sur des sites spécialisés dans le métier choisi…*

- Choisir : *en arrêtant au moins trois choix, tenant compte de ses désirs mais surtout de son niveau et de son potentiel.*

- Prévoir : *une solution de rechange, <u>c'est très important…</u>*

- … car pour les élèves tentés par l'Apprentissage, il vaut mieux faire au moins un vœu vers un lycée professionnel proche de chez soi.

LA PROCÉDURE D'ORIENTATION

- Pour être admis en LP, les élèves sont classés selon un barème qui comprend :

➢ *La moyenne annuelle dans toutes les matières, <u>sans exception</u>, affectée d'un coefficient variable selon le CAP choisi.*

➢ *L'avis général du Conseil de classe, qui peut donner un bonus supplémentaire à l'élève.*

…SUITE

- Le Conseil de classe propose une orientation.

- La famille donne son avis et valide (ou pas) le projet de formations choisies (trois vœux possibles).

- Le logiciel AFFELNET classe chaque élève selon son barème et l'affecte en fonction des places disponibles.

- La famille est contactée pour l'inscription fin juin, début juillet.
- Un 2ème tour AFFELNET est organisé avant les congés scolaires.

ATTENTION !
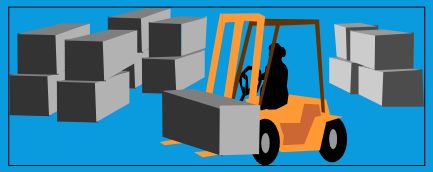
- Les élèves qui ne sont pas affecté(e)s à l'issue de la procédure doivent impérativement prendre contact avec le collège.
- Des solutions peuvent leur être proposées : nouveaux vœux, places laissées vacantes dans certains lycées, etc.
- Un rendez-vous au CIO, Centre d'Informations et d'Orientation, est OBLIGATOIRE.